

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 31/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2020

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 31/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2020 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : 17889.04

Compte 10687 : -3446.32

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 31/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SSI contrat SAS 26 pour la maintenance de l'installation de détection d'incendie, à compter du 01/05/2021 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse. Coût annuel du contrat : 1 498 € HT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 31/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 7

Libellé de la délibération :

Infinity bureautique : contrat pour la location et la maintenance de 4 photocopieurs, à compter du 01/07/2021, pour une durée de 5 ans.
Coût trimestriel du contrat pour la location maintenance 782 € HT, soit 3 128 € HT par an ou 15 640 € HT sur 5 ans + coût des 1 000 copies noir et blanc 2.8 € HT et 1 000 copies couleurs 28 € HT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 31/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tables Tennis de tables : convention avec l'association Handisport de tennis de table, pour la mutualisation des tables. Durée de la convention : 1 an, renouvelée de façon expresse.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 31/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Chaises : les membres du CA acceptent le don de 30 chaises du collège Jean Monnet de Bourg de Péage.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet pilote (projet innovant)

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 31/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : Joel Maillot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'expérimentation d'un projet pilote

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mise en place d'un projet pédagogique innovant renforçant la pédagogie différenciée en 6ème : 2 classes concernées

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Programme prévisionnel de fin d'année

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 31/03/2021
Réuni le : 08/04/2021
Sous la présidence de : Joel Maillot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le programme prévisionnel de fin d'année

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le calendrier prévisionnel de fin d'année scolaire :
Le DNB blanc se déroulera :
Oral le mercredi 19 mai (journées banalisées, tous les enseignants seront mobilisés, les cours des autres niveaux ne seront pas assurés)
Ecrit : le jeudi 20 et vendredi 21 mai (les cours se dérouleront normalement pour les autres niveaux)
Les conseils de classes de 6ème, 5ème et 4ème seront placés le plus tard possible.
Epreuves d'examen du DNB :
- L'oral du DNB se déroulera le vendredi 18 juin (journée banalisée, les cours des autres niveaux ne seront pas assurés)
- Les écrits auront lieu le lundi 28 et mardi 29 juin. (seuls les élèves en examen seront présents)
La semaine du lundi 21 au vendredi 25 juin sera consacrée pour les élèves de 3ème à des révisions de préparation à l'examen. Les emplois du temps pour ces élèves seront adaptés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0260789S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE GUSTAVE MONOD
CHEMIN DES FOURCHES
26205 MONTELIMAR CEDEX
Tel : 0475006262

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modalités Oral DNB

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 31/03/2021
Réuni le : 08/04/2021
Sous la présidence de : Joel Maillot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les modalités d'organisation de l'oral du DNB

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

L'épreuve orale du DNB 2021 sera organisée dans l'établissement le 18 juin 2021. Cette épreuve intitulée « soutenance d'un projet » consiste à présenter devant un jury une production réalisée dans le cadre d'un EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) ou d'un parcours éducatif (avenir, citoyen, artistique et culturel) choisi par l'élève.
Cette épreuve est très importante (et doit être préparée très sérieusement), elle est notée sur 100 points, soit un quart des points des épreuves finales (400 points au total).
La présentation à l'oral d'une durée de 5 minutes est suivie d'un entretien de 10 minutes avec un jury composé de deux enseignants.
L'évaluation porte sur la qualité de l'expression orale (50pts) et sur la maîtrise du sujet présenté (50pts).
Dans la mesure où il s'agit d'un examen national, les notes ne seront pas communiquées aux élèves. Ces dernières apparaîtront sur le relevé terminal des résultats au DNB.
Afin de préparer cette épreuve, l'élève et sa famille renseigneront un document en précisant le projet choisi, ce document sera à retourner au professeur principal avant le 4 juin.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0